

ORGANISER UN EVENEMENT À L'AMPÉRAGE : COMMENT ON FAIT ?

L'Amperage est un **bien commun**, il repose sur l'**intersolidarité** et le risque financier est **partagé** entre le lieu et l'organisateur-ice à chaque date.

POUR CHAQUE DATE :

CÔTÉ AMPÉRAGE La salle conserve les recettes du bar pour faire tourner le lieu et payer les salarié.es.

CÔTÉ ORGANISATEUR.ICES Vous récupérez les recettes de la billetterie pour financer votre projet.

Ce que nous prenons en charge, ce que nous mutualisons :



Technicien-nés
son & lumière



Logistique de prod
(fond de caisse,
administration, facturation)



Batiment & materiel
technique
(son, lumière, backline DJ)



Le bar



Regisseur
Général



Relai de
communication
(programme papier, RS, site
web, etc...)



Agent SSIAP



Ménage de la salle

L'Amperage s'engage à
Vous accompagner en fonction de votre niveau de
professionnalisation et de vos besoins.

Ce qui est à votre charge :



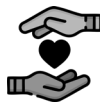
Les cachets
artistes



Les VHR
(Voyage, Hébergement,
Repas)



La com' de l'événement
(création du visuel,
campagne de com, etc...)



L'adhésion à
l'association



L'accueil du public
(tenue de la billetterie et du
vestiaire)



Les agent-es de
sécurité



Le ménage du
catering et des
loges

Vous vous engagez à :
Respectez les chartes de l'Amperage <3

DEUX TYPES DE CONTRAT POSSIBLE :

LA MISE À DISPOSITION

A votre charge



Participation
aux frais de la
salle de **600€**



Création et
gestion de la
billetterie



Taxes SACEM
et de billetterie
(CNM)

CLASSIQUE

A votre charge



Participation
aux frais de la
salle **163€**



Création et
gestion de la
billetterie



Taxes SACEM
et de billetterie
(CNM)

SOLIDAIRE Sous conditions

LA CO-RÉALISATION

A votre charge



Participation
aux frais de la
salle **env. 490€**

Les + de la co-réa A notre charge



Création et
gestion de la
billetterie



Taxes SACEM
et de billetterie
(CNM)